



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 7 avril 2023

Fonds Marianne

Le Fonds Marianne a été créé pour soutenir des acteurs de la lutte contre la radicalisation notamment en ligne.

Parmi toutes les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Marianne, dix-sept ont été retenues par un comité de sélection, dont le choix s'est fait via l'administration à la manœuvre dans le respect de toutes les procédures.

Affirmer à tort qu'il s'agissait d'une décision ad hominem de Marlène Schiappa est totalement faux et démenti par la procédure, tout comme il est totalement faux de prétendre qu'il s'agirait d'amis de la ministre. Ces allusions sont sans aucun fondement.

Suite à des contrôles - prévus dès le lancement du fond - sur l'utilisation des fonds, seize des dix-sept associations lauréates justifient de leur bonne utilisation. Des mesures ont été prises vis-à-vis de la seule structure qui n'a pas donné satisfaction. La saisie de l'inspection générale de l'administration et du Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale, sur ces faits permettra de faire toute la lumière sur des suspicions partagées par la nouvelle gouvernance de l'association elle-même.

Le combat contre la radicalisation continue d'être mené par le CIPDR, par les parties prenantes et sous l'impulsion de Mme la ministre Sonia Backès, qui a récemment écrit aux avocats de la famille de Samuel Paty.